CAC

Capacité à accueillir et conseiller



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR / LIGUE RÉGIONALE DE TIR

Le titulaire de la Capacité à accueillir et conseiller (CAC) réalise, de manière autonome, des actions d'accueil et d'information au public sur les modalités de fonctionnement de son club, dans le cadre de l'activité Tir sportif. Il garantit à un public débutant ou confirmé des conditions optimales de sécurité lors de sa pratique dans le souci de son intégrité physique et morale.

Cette activité s'exerce exclusivement dans le cadre d'un club de tir.

- ▶ Le titulaire du certificat de compétences CAC est un référent pour les questions de sécurité. Il doit être capable :
 - d'accueillir et d'informer le public en vue de la découverte de l'activité,
 - de préparer à la capacité d'utiliser une arme de Tir sportif conformément aux règles de sécurité, de stockage et de manipulation des armes,
 - de surveiller l'activité d'un public débutant jeune ou adulte, en le plaçant dans les meilleures conditions de pratique possibles, avec une connaissance des fondamentaux techniques permettant la pratique en sécurité avec les principales armes utilisées.
 - de diriger des pas de tir en sécurité pour les tireurs débutants et confirmés (commandements basiques au pas de tir et gestion des incidents de tir).



Le CAC



> Programme de la formation

- La durée globale de la formation est de 7 h.
- ➤ La formation prépare aux quatre Blocs de compétences (BC) suivants dans les disciplines Carabine et Pistolet ou Plateau :
 - BC1 Compétence à organiser la sécurité de la pratique
 - BC2 Compétence à accueillir
 - BC3 Compétence à faire découvrir le Tir sportif
 - BC4 Compétence à s'intégrer au sein du club

Conditions d'accès par la filière de formation de la FFTir

Prérequis:

- être licencié à la FFTir depuis un an minimum (deuxième saison sportive),
- être licencié à la FFTir durant la saison de formation,
- avoir au moins 16 ans au début de la formation et présenter une autorisation parentale pour les mineurs,
- s'inscrire à l'aide d'un dossier d'inscription (à se procurer auprès du secrétariat de la ligue régionale d'appartenance), renvoyé dans les délais, à l'attention du Responsable formation de ligue (RFL),
- avoir l'avis favorable et motivé de son président de club sur la fiche d'inscription, La formation est accessible aux tireurs en situation de handicap.



Mota: l'avis favorable et motivé n'est pas une autorisation de pouvoir suivre la formation, cela signifie que le président de club est informé qu'un tireur désire s'inscrire en formation d'encadrement et qu'il soutient la candidature. La sélection des candidats est du ressort du RFL et de la commission de sélection.

Validité du certificat de compétences

La validité du certificat de compétences est de quatre ans à compter de la date d'obtention.

Titulaires du Brevet fédéral jeune encadrant

Les titulaires du Brevet fédéral jeune encadrant (BFJE) pourront obtenir ce certificat de compétences lors du module complémentaire organisé par les ligues à l'issue de leur formation.

Coût de la formation (frais pédagogiques)

Les frais d'inscription et de formation sont de



Calendrier prévisionnel, information et inscription

Le calendrier prévisionnel, le dossier d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site de chaque ligue.



Contacts:

- Directeur du département formation fédérale et responsable pédagogique national de la FFTir : Stéphane Alliaume - salliaume@fftir.org - 06 15 94 17 07
- Responsable administrative de la FFTir:
 Sandrine Jumeaux sjumeaux@fftir.org 07 45 01 99 39
- Référente handicap nationale de la FFTir : Floriane Hays - fhays@fftir.org - 06 99 87 05 43
- Responsables formation de ligue : https://fftir.org/responsables-formation-de-ligue
- www.youtube.com/FFTIR
- www.facebook.com/FFTir
- Suivez l'actualité sur @fftir
- Suivez l'actualité sur @tir_ff
- www.flickr.com/fftir



Nos partenaires officiels













